

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 60
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

L'ADMINISTRATION CONTRE LA POPULATION.

Nous avons maintes fois protesté dans la Vigie contre le remplacement du Gouverneur par un simple Administrateur. Notre colonie étant la seule terre française de l'Amérique du Nord, isolée et perdue au milieu des possessions anglaises du Canada et de Terre-Neuve, il convenait qu'elle eût à la tête un chef ayant du prestige et représentant dignement la France. Sous prétexte d'économie, on a découronné le pays en supprimant le Gouverneur et en le remplaçant par un officier de second ordre, un chef de bureau quelconque, qui n'a aucune autorité, qui ne peut prendre par lui-même aucune décision et qui, étant au début de sa carrière, n'a d'autre préoccupation que d'obtenir son avancement par tous les moyens... dut-il sacrifier pour cela tous les intérêts du pays.

L'essai qui a été fait de ce système est vraiment désastreux : non seulement aucune économie n'a été réalisée (ce chef, au contraire des charges du budget local n'ont fait qu'augmenter), mais encore MM. Antonetti et Didelot, les deux premiers échantillons de ce nouveau régime se sont chargés d'accélérer la ruine du pays en déourageant et en dégouttant les colons par leur incurie, leur incapacité, leurs maladresses et leurs mesquineries. Antonetti nous a débarrassé, de sa présence en nous laissant dans le gâchis.

**

Didelot, son digne successeur, après avoir promis monts et merveilles, n'a voulu s'occuper de rien : au lieu de chercher à remédier à la misère du pays il n'a fait que l'accentuer par son imprévoyante insouciance ; il faut ajouter qu'il a consacré ses loisirs àachever de creuser la fosse où sont ensevelis les intérêts vitaux de la colonie en même temps que les libertés les plus élémentaires, sans lesquelles un peuple ne peut subsister.

**

Le voilà aujourd'hui isolé, abandonné, détesté de tous, enfermé dans son Hôtel, ne faisant rien qui vaille tandis qu'il y au-

rait tant à faire pour relever le pays, réorganiser les services, réparer les routes et les quais, les édifices publics en ruine, encourager les colons etc... Ces derniers, du reste, n'attendent rien de cet homme, depuis qu'il a déclaré en public qu'il ne ferait rien pour les St-Pierrais.

S'il se bornait encore à ne rien faire pour eux ! On le lui pardonnerait peut-être ; mais c'est que l'oisiveté dans laquelle il croit prend des proportions telles qu'elle finit par compromettre gravement les intérêts et la dignité du Gouvernement de la République et de la France.

En ne voulant rien faire pour les colons, en ne voulant pas sortir de son Hôtel, en se désintéressant complètement de ce qui devrait être l'objet de ses constantes préoccupations, il travaille contre la France et contre la République aussi bien que contre nous.

Le nouvel incident qu'il vient de provoquer à l'occasion de la Fête du Départ des marins et qui a si fortement irrité toute la population, ne le prouve que trop.

La Fête du Départ des marins — comme la fête du retour — est la fête familiale, la grande fête locale, la fête populaire par excellence, c'est en même temps une fête patriotique et française ; à cette occasion l'église est pavée de pavillons aux couleurs nationales, toute la population s'y rend ; le drapeau tricolore fait le principal ornement de la cérémonie, des chants patriotiques sont exécutés par les marins eux-mêmes.

Jusqu'ici, de temps immémorial, l'Administration, même lorsqu'elle avait à sa tête des franc-maçons ou des radicaux notoires se faisait un devoir de prendre part à cette fête de famille, heureuse de donner officiellement un témoignage de sympathie et d'encouragement à ces braves marins sur qui reposent le présent et l'avenir du pays.

Comme par le passé, le Conseil des marins avait décidé d'inviter à leur fête le Chef de la colonie, bien que celui-ci eût quelque temps auparavant refusé de leur verser la cotisation que tous ses prédécesseurs leur donnaient habituellement. Monsieur Didelot aurait répondu à cette invitation en disant qu'il ne pouvait l'accepter après l'incident qui avait eu lieu l'automne dernier ; or chacun sait que l'incident auquel il aurait fait allusion avait été provoqué par sa propre maladresse : comme il s'entêtait à ne pas accorder aux pères de famille ce qu'ils de-

mandaient très justement et très légalement pour leurs enfants ces marins, partisans de la liberté pour tous, avaient protesté par une affiche avec beaucoup d'autres contre les droits méconnus des pères de famille. M. Didelot ne leur a jamais pardonné ce geste et le leur a fait sentir une fois de plus en ne daignant pas se déranger pour eux, comme ses prédécesseurs l'avaient toujours fait et comme lui-même l'avait fait précédemment.

Le jour de la grande fête des marins les places réservées à l'Administration étaient vides... mais à côté de ces places vides l'assistance ne pouvait s'empêcher de constater la présence du Consul Américain qui était venu comme par le passé, assister à la cérémonie. Mais cette fois en ne voyant pas près de lui les hauts fonctionnaires français, il a du se dire : « Pourquoi l'Administration n'est-elle pas à sa place ordinaire ? Ce peuple de marins français a-t-il donc commis quelque crime pour que l'Administration lui refuse la marque de sympathie qu'elle lui accordait toujours jusqu'ici ? Ma présence ici offusquera-t-elle l'Administration ? Dois-je me retirer ? »... Situation embarrassante et vraiment délicate pour un diplomate étranger faite par la maladresse de notre Administrateur... Mais surtout situation fâcheuse, regrettable, humiliante pour des colons français qui aiment la France.

Après cela, ne peut-on pas reprocher une fois de plus à M. Didelot de trahir le mandat que lui a confié le Gouvernement de la République ?

Ne peut-on pas lui reprocher d'être un anti-patriote puisque contrairement à des habitudes fidélement observées par ses prédécesseurs, il s'est oublié jusqu'à refuser de s'associer aux fêtes, aux espérances et aux légitimes préoccupations de cette colonie si française ?

Ne peut-on pas lui reprocher d'être un séparatiste, lui qui, par ses maladresses trop souvent répétées, ferait croire à notre population si cruellement éprouvée que la France ne s'intéresse plus à elle ?

Ne peut-on pas lui reprocher de travailler à faire détester la France parmi nos colons.

Ne peut-on pas lui reprocher aussi d'être un égoïste et un lâche ? Ceux qui connaissent les dessous de cette abstention affirment sans crainte d'être démentis, qu'il a eu peur

surtout que certains énergumènes l'accusent, une fois de plus, de cléricalisme s'il assistait encore à la fête de nos marins; comme si le cléricalisme était pour quelque chose dans un témoignage de sympathie et d'encouragement à donner à un peu plus de marins sincèrement religieux qui dépendaient péniblement dans ces parages les droits séculaires de la France et comme il fallait tenir compte des attaques saugrenues venant d'un certain monde interlope.

Il serait grand temps que le Ministre des Colonies ramène à la raison cet étrange Administrateur qui n'hésite pas à sacrifier à la lacheté et à des préoccupations personnelles d'avancement, les intérêts les plus graves de la Colonie.

Il devrait lui rappeler que c'est le devoir d'un bon Administrateur d'encourager les traditions qui sont chères à nos marins et de s'associer publiquement à ces grandes fêtes populaires qui ne contribuent pas peu à alimenter leur activité coloniale, n face de l'étranger et sans lesquelles la vie leur serait insupportable sur ces tristes rochers.

Froisser nos colons dans leurs convictions religieuses, ne pas prendre part à leurs fêtes traditionnelles, c'est les décourager, les irriter, les pousser par conséquent à l'emigration; c'est faire le jeu de nos rivaux, de ceux qui voudraient voir disparaître la France de ce pays, c'est trahir la patrie, c'est faire acte de mauvais français et de mauvais citoyens, quoiqu'en pensent Gloanec et consorts qui ne sont pas de ce pays et qui s'en moquent comme de l'an 40.

A bon entendeur salut!

On cherche à faire la lumière pendant que je garde l'action publique qu'elle offusque et pour qui elle est faite depuis longtemps dans ses cartons ne s'occupe que d'entraver la vérité publique.

Or, de trois choses l'une: ou bien on n'a pas écrit ce qu'ont dit les témoins et alors pourquoi cacher des dossiers où il n'y a rien; ou bien on veut cacher des témoignages qui rendraient aux faits poursuivis leur vrai caractère; ou bien enfin on veut tout simplement cacher... les menaces par lesquelles on avait tenté de faire retirer les plaintes. — à Marcadé. « Vous ne savez pas écrire c'est pas vous qui avez pu faire une plainte comme ça » — à M^e Allard, « ah, vous avez fait signer votre fille pour vous, eh bien vous allez voir ce que ça va vous coûter ! » — Il est certain que si c'est écrit leur auteur ne peut pas être d'avis que de tels procédés d'instruction doivent être flétris comme ils le méritent !

Mais s'il faut étouffer la vérité pour le couvrir, si le Procureur veut que seul le Juge ignore les faits les plus révoltants afin que jugeant sans savoir, il risque de le faire avec une indulgence arrachée à la surprise: les intérêts de la justice sont compromis.

Les plaintes sont « à lui », il a le droit de faire des cocottes en papier avec les procès-verbal aux de la gendarmerie; il vous en offre sans rire des « copies » qu'il n'hésiterait pas à authentifier avec son fameux cachet du Commissariat de la Marine, dont il se montrait si fier pendant l'affaire « Graviers ».

Il voudrait arriver à faire retomber injustement les frais d'une action qu'il aurait dû assumer, sur un pauvre marin à qui on a brutalement chambardé la tombe du premier enfant qu'il a perdu.

**

Le 2 avril 1905, M^e J.-F. Pompéi s'indignait qu'il ait pu retentir ce cri infâme dans des luttes de clocher: « la Justice est avec nous » ! Depuis plus d'un an, il y a ici un parti qui clame cet autre cri tellement odieux « ce mot sinistre, effroyable qui ne devrait jamais être prononcé, qui ne devrait même pas être pensé » : « Le Procureur est avec nous, M. André, c'est notre homme ! »

Il dit aux uns « venez, vous serez jugé en 8 jours », comme s'il jugeait, menace du bagne un President de Tribunal, en pleine audience, pour renouveler l'audace de ceux dont il est l'homme. O honte ! Nous avons besoin d'une justice respectée et respectable même à St-Pierre-Miquelon ! Quand chassera-t-on cet homme néfaste, qui, n'appartenant pas au personnel judiciaire se moque absolument des notes quellesqu'elles soient que ce personnel peut lui donner pour ses fonctions de racroc, et qui à cause de cette situation hybride qui est la sienne peut peut-être se flatter quelles que soient ses trahisons d'une impunité absolue qui est la négation de toute dignité chez ceux à qui la loi ne donne pas le pouvoir de lui faire la plus petite admonestation.

**

Il faut ici un Procureur de carrière responsable et digne; il n'est que temps, car il n'y a pas un pays qui puisse vivre sans justice ni sans religion, il n'y a pas de colonie qui n'en doive mourir dans la barbarie. Pour que les particuliers ne se rendent pas justice eux-mêmes, il faut que le pouvoir la rende telle que les gens de bien res-

pirent et que les méchants tremblent. Cela est peut-être un peu « pompier », mais il n'y a encore que cela de vrai.

Tous les colons de St-Pierre-Miquelon.

Administration locale contre Colonisation.

C'est le 28 janvier qu'est venu devant le Tribunal Correctionnel l'incroyable poursuite intentée par le ministère public contre M. Bracq curé de l'Ile-aux-Chiens et 12 de ses paroissiens. Ces braves gens étaient chargés de la perception des cotisations par lesquelles la paroisse était obligée de lui refaire son traitement, l'Administration ayant jugé bon de se soustraire à son devoir sous prétexte de témoigner son appui à des fomentateurs de trouble. Sur la foi d'histoires à dormir debout inventées par des êtres immondes, ces cafards d'officiers louche, en voulant salir un prêtre, n'avaient réussi qu'à se couvrir de honte et de ridicule.

Détrousseurs de cadavres, bousculant des femmes, faisant d'un enterrement une parodie, réclamant des clefs qui ne leur appartenaient pas, la bande que conduit à l'assaut de la paix publique le triste fantôme dont l'Administration n'a pas voulu permettre à l'Ile-aux-Chiens de se débarrasser, se figure qu'elle est dépositaire de la puissance publique.

Les plaidoiries ont commencé le 28 janvier; elles se sont continues le 4 février et terminées le 11. C'est là que le ministère public sans se rendre compte qu'il ne faut jamais forcer son talent, s'est livré à un interminable réquisitoire, composé hâtivement de mille élucubrations trop odieuses pour être risibles.

Il croit, ma foi, sauver de la déconfiture inévitable la cause parfaitement odieuse dont il était le soutien. Il allait, il allait... heureusement quelqu'un vint à temps qui se chargea de vous le remettre à sa place un peu gentiment: Combien ne lui en faudrait-il pas de ces petites tripotées? Il défie le bon sens, l'honnêteté, le respect même de la justice qu'il est le premier à mépriser et à faire mésestimer par toutes ses manières de faire. Quant aurons-nous un Procureur de carrière?

La plaidoirie de M^e Gauvain très documentée et très exacte a eu pour résultat de démontrer avec la dernière évidence que tout dans la poursuite, motifs invoqués, procédés employés, reproches faits aux soi-disant prévenus, tout porte à faux, que, bien loin de constituer des actes répréhensibles, rien de ce qui a été fait par le curé et ses fidèles, ne dépasse l'exercice de leurs droits de catholiques.

Bien au contraire ils ont été lésés, sans avoir jamais donné lieu à l'être, par un parti pris haineux, hypocrite et mesquin.

De pauvres imbéciles grisés parce qu'ils croyaient avoir les faveurs du pouvoir, qui probablement sera le premier à les lâcher après les avoir mis dans le pétrin, tels sont ceux qui s'intitulent les « Sectaires de l'Ile-aux-Chiens. »

Subvention métropolitaine

Par ce courrier vient de parvenir la lettre suivante que M. Louis Legasse venait de recevoir de M. Jules Legrand, le député de Bayonne qui, on le sait, est en même temps Membre du conseil d'Administration de la Société « La Morue Française »

Paris, le 23 février 1910.

Mon cher ami,

Vous verrez à « l'officiel » ce que nous avons dit ce matin MM. Guernier, Dior et moi.

Nous avons obtenu 30,000 francs; avec les 100,000 francs déjà votés, cela fait 50,000 francs de plus que l'an dernier. C'est un commencement.

Je vous expliquerai pourquoi nous n'avons pas parlé de la relâche obligatoire.

Je pars ce soir et reviendrai lundi ou mardi.

Bien affectueusement vôtre,

Signé : Jules LEGRAND

Il suffit de lire le compte-rendu de la Séance de la Chambre des Députés du 23 février pour se rendre compte que c'est à l'intervention de MM. Jules Legrand, Guernier et Dior que nous devons l'augmentation de la subvention de 100,000 francs à 130,000.

Nous adressons nos remerciements à ces Messieurs, ainsi qu'au Délégué de la Colonie qui a fait des démarches dans le même sens auprès de divers Députés après s'être mis d'accord sur la question avec le Ministère des Colonies.

L'entente est complète en France, tout le monde de marche d'accord pour le relèvement de la Colonie, et il faut espérer que les corps élus de la colonie, Municipalité et Chambre de Commerce, agiront de la même façon, oubliant les luttes passées et quelques mesquines rivalités.

justement lui qui trois fois avait dû poursuivre des diffamateurs infâmes.

Qu'il la compromet quand il se fiche de son public au point d'essayer de lui faire avaler qu'il faut payer patente pour pouvoir offrir la collation à des gens qui sont vers vous vous serrer la main; qu'il la compromet aussi quand il vous fait venir sous prétexte d'une « communication qui vous intéresse », et qu'il se vante de vous avoir fait dire tout ce qu'il a voulu, de vous avoir fait trahir votre curé. Il n'avait qu'à faire franchement s'il en a le pouvoir, un interrogatoire régulier, cristi!

Le cerveau de cet homme ne peut pas avoir atteint son développement normal, s'il croit bien faire en cherchant à épater les gens, en rappelant sans cesse, au Tribunal, qu'il est officier; vu ses allures si peu militaires, il y a évidemment là de quoi vous en boucher un coin, selon son expression. Ne vient-il pas dire lui-même en pleine audience qu'il ne remplit ces fonctions judiciaires que d'une façon très fugace ? Il faudra bientôt un dictionnaire pour pouvoir le comprendre car il ne parle même pas convenablement le français.

Une personne digne de foi prétend avoir noté textuellement la phrase suivante de cet homme extraordinaire : « Que Diable, si vous n'avez pas la petasse, on vient montrer sa gueule sympathique aux amis, on se laisse juger comme les bons bougres, au lieu de jouer la fille de l'air, bon Dieu de serougueugne de bon sang ! Et dire qu'il emmène son pauvre gosse goûter la saveur un peu pimentée de telles éructations !

D'ailleurs il n'a pas du vivre en France, il soutient avec désinvolture qu'un enterrement civil comporte, croix, chants religieux et écharpe tricolore. Pour un peu, il se ferait casser l'encensoir sur le nez pour prouver que les enterrements religieux se font au Tribunal où à la Chambre de Commerce.

« Cela ne fait rien c'est comme à la mer, quand il n'y a pas de prêtre, la capitaine fait le curé; ça peut vous arriver demain si vous avez la bonne fortune de mourir en mer ! C'est peut-être lui qui a réglé l'ordre et la marche de la scandaleuse parodie du 14 décembre ? Il est si sur de son fait !

N'est-il pas le protecteur des vrais catholiques de l'Ile-aux-Chiens, ceux qui ne vont pas à la messe et qui « font les curés », qui s'avancent, reculent, s'avancent encore et s'écrient avec conviction « que l'Eglise est à ceux qui refusent les cérémonies religieuses; que ceux qui ne sent pas de l'cur

avis ont faute. » Ma parole ils vont faire tomber le feu du Ciel sur l'Ile aux Chiens !

Rien ne l'embarrasse; si le Tribunal ne paraît pas assez convaincu; on lui dit bien gentiment que tout juge qui rouspéterait un tant soit peu mais si peu, aurait sa place toute indiquée au bagne. Les curés, les juges, n'en faut plus ! L'Administrateur lui-même aurait dû prendre une leçon à la marine pour apprendre qu'on refuse une démission et qu'on révoque ensuite, c'est pas gênant. Voilà-t-il pas toute l'affaire proprement « installée » ?

D'ailleurs comme il paraît dans les codes, qu'il veut expliquer avec des livres de droit administratif, il a trouvé un truc original; faut appliquer l'évangile !

Tout sera bien plus simple; aimez-vous les uns les autres, par ces motifs, payez l'amende, nous avons 36,810 francs et des centimes à rattraper, tendez l'autre joue, puisque vous êtes catholiques.

Comme on n'a pas trouvé de loi promulguée sur le culte et que celles en vertu desquelles on paie les traitements le gênent, il promulgue des morceaux choisis de l'Evangile !

Voilà comment on opère dans les colonies « trop petites pour que le pays s'en occupe ». Et voilà avec quoi il prétend nourrir notre patriotisme !

Et puis il y a le petit jeu des proverbes. « Deux gens qui se disputent sans pouvoir s'entendre sont deux sots ». Or, je ne veux pas être l'un d'eux, donc vous tenez les deux sots à vous tout seul : c'est gentil n'est-ce pas ?

Ensuite c'est la poule qui rassemble ses poussins sous ses ailes, le bon pasteur qui vous garantit qu'il vous condamnera en 8 jours tout compris, que sans cela le Tribunal vous rattrapera, de façon à vous faire croire qu'on y applique autre chose que la loi et qu'on y garde rancune aux prévenus s'ils usent de la faculté légale de se défendre.

Je vous recommande surtout sa péroration : « Et si j'avais sauvé l'âme d'un seul d'entre les prévenus, s'il en est un seul qui entende ma voix, sachez, terminez-je, il dans un sanglot, que je donnerais ma vie pour le condamner avec indulgence ». On voit qu'il s'y entend mieux que M. Poirier, lui-même à « faire le... curé ». Mais comme Magistrat, c'est une planche pourrie; il gâte tout l'organisme judiciaire en voulant faire croire qu'il juge, confondant l'officier, le curé, le magistrat dans un gachis dangereux.

Lui qui sait si bien l'évangile, ne sera

Planche pourrie.

Voulez-vous savoir pourquoi le discours de M. André dans l'affaire de la confrérie cultuelle de l'Ile-aux-Chiens, n'était pas beau, pourquoi ses gestes étaient laids, ses comparaisons grotesques, ses prises à partie choquantes ?

Parce qu'oubliant sa mission de représenter la société, il donnait le spectacle du désordre et de l'odieux et ses débordements mal mesurés nous donnaient l'impression d'un mauvais conseil ou d'un mauvais livre.

Parce que cet individu compromet sa dignité quand il s'arrange pour faire croire à un nouveau magistrat que quelqu'un aurait été trois fois poursuivi quand c'était





pas étonné que nous criions à ceux qui l'emploient.

« Il n'est pas bon de s'appuyer sur un roseau pliant : il se brisera et vous percera la main. »

SPECTATEUR.

Au sujet de la souscription en faveur des inondés.

M. le Maire de St-Pierre nous communique la lettre suivante :

Paris, le 17 février 1910.

Louis Légasse, Maire de Miquelon, Délégué des Iles St-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies, à M. le Ministre des Colonies.

Paris.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous adresser le 7 février dernier une somme de 223 fr. 95 que M. Barotra, premier adjoint faisant fonction de Maire de Miquelon, m'avait prié télégraphiquement d'offrir au nom de la population Miquelonnaise au Comité de secours des sinistrés de la région parisienne.

Je reçois aujourd'hui un nouveau télégramme de M. Laborde, faisant fonction de Maire de St-Pierre, m'informant que le montant de la quête Municipale et de la Chambre de Commerce de la colonie, en faveur des victimes de la dernière inondation, s'est élevée à la somme de 1.468,25 fr. que je suis heureux de vous remettre, sous ce pli, en un chèque sur la Société générale.

Je suis chargé de vous dire que les habitants de St-Pierre et Miquelon regrettent profondément que leur situation précaire ne leur permette pas de donner davantage à leurs frères malheureux de la mère patrie.

Je vous prie de vouloir bien transmettre aux sinistrés, avec nos sentiments d'affection fraternel, l'bole que la population maritime que je représente peut leur offrir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Signé : Louis LÉGASSE.

Les Patriotes de la Colonie.

A Miquelon le Délégué de l'Administrateur serait le seul à n'avoir rien donné pour les inondés de France.

A St-Pierre tous ses amis réunis n'ont pu donner 250 francs. André son copain pour les vilaines besognes, était d'avis qu'il ne fallait rien donner.

A l'Île-aux-Chiens le grand protégé de M. Didelot, le fameux Poirier semblait ignorer l'inondation : un homme qui déterre les morts n'a pas de cœur à ouvrir sa bourse pour venir en aide aux frères malheureux de France ! Il faut être naïf comme les catots pour le faire ! Gardons notre argent... pour hoire un coup ! Ainsi raisonnait l'ami de Didelot... quand celui-ci sous les huées de l'opinion publique s'est ravisé de lui faire savoir qu'il y avait à ouvrir une souscription pour sauver.. le principe et l'honneur de l'Administration.

Quelle est la mauvaise langue qui a prétendu que le Ministre des Colonies en recevant par les mains de l'Administration le montant de la souscription faite sans les auspices de l'Administrateur et de son protégé Poirier, serait edifié à tout jamais sur la générosité de M. Didelot et de ses bons amis de l'Île-aux-Chiens ?

SON CHIEN, SON AMOUR DE CHIEN.

Qui n'a pas son chien, son amour de chien ?

Du plus petit au plus grand, du plus pauvre au plus riche, au plus fier au plus pouche, chacun à St-Pierre a au moins un chien, un amour de chien.

Quand on est triste on embrasse son chien son amour de chien, quand on est esclerc ou bat son chien son amour de chien, quand on est gai on parle à son chien à son amour de chien et quand on déteste quelqu'un, qu'on lui veut du mal qu'on ne peut pas lui en faire d'autre, qu'on veut l'atteindre dans une place bien sensible, on assassine lâchement vilainement son chien, son amour de chien.

C'est pour cela qu'on ne le prête pas à tout le monde, qu'on ne le laisse pas caresser par des gens suspects, qu'on le rappelle dès qu'il s'éloigne, qu'on l'emmène au bureau et jusqu'au prétoire, son chien, son amour de chien !

C'est pour cela que les huissiers et les avocats en allant à leur place doivent enjamber la ficelle avec laquelle le Procureur militaire André se flatte d'empêcher son chien, son amour de chien d'aller déposer ses hommages au pied du Tribunal.

Mais quelquefois son chien, son amour de chien qui ne veut pas toujours qu'on l'attache s'en va mordre les gens qui n'osent rien dire, car il appartient peut-être à la police, son chien, son amour de chien, et alors !

Alors, on entend tomber discrètement de la barbe fleurie du vieux dur-à-cuire des hop hop ici où se rencontrent toutes les tendres inflexions dont on est capable, quand il s'agit de sauver d'une condamnation imminente pour outrages à la magistrature, son chien, son amour de chien.

Et si cela ne suffit pas, il avance la main, puis le bras, et se lève, et se penche, au risque de faire la culbute pardessus la balustrade, pour reprendre dans l'auditoire où il vagabonde, son chien, son amour de chien.

Pourquoi n'emmènerait-il pas aussi son

chat, ses oiseaux, ses poissons rouges, sa marmotte, son écureuil et ses souris blanches ? tous ses amours quoi ! Comme cela il ne risquerait plus de s'embêter au Tribunal où il ne vient pas pour son plaisir, ni lui, ni son chien, son amour de chien !

Strongneugne de bon sang !

PILOU.

Commérage.

Tu sais pas ? faut l'dire à personne, y a un'maison hantée !

C'est rue d'Hôpital, tout près d'ta Marerie, à droite on descendrait, j' passais auprès hier et j'ai entendu des petard's ma chère !

Vrai ?...

Sur, et puis des râles et des bruits de chaînes et des sanglots et des cris de bêtes à cornes.

C'est drôle, comme tu dis, on dirait qu' c'est juste dans la maison où rest' M^e Guillaume. Ça s'rait-t-y lui, l'pauvr' jeune homme, qui affolerait rapport aux cafards.

J' cré ben qu' oui, quand j'y r'pense, mais j'ai-t-y eu peur ! J'ai cru que j' pourrais plus du tout étaler, ça fait d'quoi, quand on entend d' quoi comme ça.

Alors, c'est pour ça qu'y n've pas au Tribunal, qu'y n'sort plus, d'puis qu'y s'est fait battre, par ses amis, pour s'débarrasser soi-disant des cafards.

Ça vois-fu, ça m'étonn' pas qu'il aye afolé; on dit qu'il attend qu'y ait un' place de juge-de-paix dans un p'tit trou : qu'on y a dit comme ça qu'y en a plus nulle part. Même qu'il allait tous les jours au Gouvernement pour voir, jusqu'à la s'main' dernière, qu' la concierge l's a entendu :

« J' veux partir, qui dit, personne ne me retient. Partez, qu'y dit l'Didelot, personne y n'ves r'tient. — Et ma p'tite place ed juge ed paix, qui répond, qui qu' c'est qui m' la r'tient ? M'avez fait faire assez d' gaff comm' ça, qui dit l'autre, d'mandez au Gouanec y les a cor toutes chez lui, d'ici qu'y n'en aye débarrassé, j'ai soupé d' vol' gueule et puis zut. — Et il a parti couime ça. Y n'ose pas sortir dans la rue pas' que tout l'monde el sait !

De c'te manière là y rêve qu'y fait la guerre aux cafards et qu'ils lui-z'en monte dessus ed partout. Non c'est triste mais c'est rigolo tout d'même.

Dis donc, si tu dis qu'on entend des coups de revolver chez lui, faudrait tout d'même pas qu'y tue quelqu'un avec ses 4 cafards qu'il a dans l' plafond.

C'est pas gênant ça, avec c' qu'y met d'dans y n' peut pas faire de mal, c'est pas d' vraies balles et puis c'est trop p'tit, un trou d' balle pour y mettre un juge-de-paix, à mon idée c'est pas tout ça, c'est signe que la guerre tire à la fin, si y a déjà des bruits de paix qui circul' dans l' quartier !

Alors c'est pas la pein' ed déranger l' Commissaire.

Un Rédacteur de la « Vigie ».

Imp. LA VIGIE — Le Gérant : W. Lefèvre.